

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

21

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE – Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA – S. RAKOUB - S. GIBERT – K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

8

A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – M. SOILIH repréenté par D. ATIG – Y. ITOUA représentée par F. OGBI – C. RENKLICAY représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

6

P. TROADEC – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2019 – 0074 : « Demande de renouvellement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2019-2020 et de subventions aux partenaires financiers ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 18 janvier 2005 instaurant le dispositif de réussite éducative,

Vu la circulaire interministérielle du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité,

Vu la Charte nationale de l'accompagnement à la Scolarité.

Vu l'appel à projet du comité départemental de pilotage du dispositif CLAS pour l'année scolaire 2018-2019,

Considérant qu'à l'issue de la réunion de concertation du 11 avril 2019, il y a lieu de poursuivre l'action CLAS de la commune, en complément des autres dispositifs d'accompagnement présents sur le territoire (Accompagnement éducatif de l'Éducation Nationale, CLAS associatif, dispositif de réussite éducative, dispositifs du service Enfance),

DEL – 2019 - 0074

Délibère, et,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour l'année scolaire 2019-2020 et à signer les conventions ainsi que tous actes et documents en relation avec la présente délibération,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers,

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre concerné du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *A l'unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 27 JUIN 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2019